



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GERALD DARMANIN  
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Direction générale des Finances publiques  
[economie.gouv.fr](http://economie.gouv.fr)  
[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Paris, le 10 décembre 2019  
N°898

## **Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics, signe le protocole permettant à l'Etat de céder le domaine thermal à la ville de Vichy**

**Un protocole d'accord a été signé le 10 décembre 2019 entre le Ministre et le maire de Vichy, pour fixer les conditions de cession du domaine thermal de la ville.**

Le domaine thermal de Vichy, placé sous la double tutelle du ministre chargé du domaine et du ministre chargé de la santé publique, est concédé à la Compagnie de Vichy depuis 1988. Le contrat de concession, qui expire le 31 décembre 2030, avait initialement pour objectif de relancer la station thermale et d'engager d'importants travaux de rénovation et de modernisation du domaine.

En 2006, l'Etat a toutefois annoncé son intention d'engager la cession de ce domaine, la détention d'installations thermales ne correspondant plus au cœur de ses missions de service public. Les discussions ont alors été engagées avec les collectivités territoriales concernées et la commune de Vichy a fait part de sa volonté de racheter le domaine thermal dans son ensemble.

La finalisation de cette cession a débuté en décembre 2017, dans une stratégie respectueuse des intérêts patrimoniaux de l'Etat, qui participe également au développement économique de la région.

Les travaux ont été pilotés par la direction de l'immobilier de l'Etat avec le soutien du préfet de l'Allier, du service des domaines et de la commune de Vichy. Ils ont permis d'aboutir, en juillet dernier, à un accord de principe sur le prix de cession entre le Ministre et le maire de Vichy : ce dernier s'élèvera à 25 M€.

***La signature de ce protocole le 10 décembre marque la première étape dans la cession du domaine à la ville de Vichy, qui sera effective à la fin du premier semestre 2020.***

Contacts presse : Cabinet de Gérald Darmanin : 01 53 18 45 03 –  
[presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)